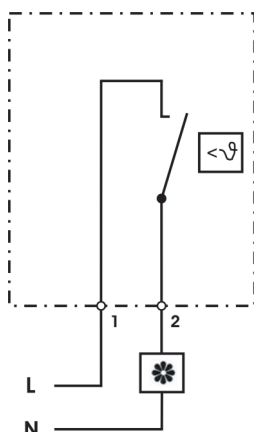




## DESCRIPTION

- Thermostat accessoire pour meubles rack 19".
- Contact normalement ouvert (contact de commutation se ferme en dépassant la température).

## SCHÉMA



## INDICATIONS D'INSTALLATION

- Le régulateur doit se placé dans la zone supérieure de l'armoire électrique, le plus éloigné possible des chauffages et d'autres points de chaleur.
- Ne pas couvrir l'appareil.
- L'appareil ne doit pas fonctionner en lieux agressifs.

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

	T-FRA
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	<p>Thermostat accessoire pour meubles rack 19" FONESTAR série FRA. Il permet de sélectionner la température souhaité à partir de 0 à 60°, par dessus de laquelle le ventilateur du meuble rack 19" s'activera. Il optimise le ventilateur, en s'activant exclusivement selon les besoins de l'utilisateur. Accessoire pour le montage sur le rack 19" (incl.).</p> <p>Sous commande, il peut être fournit placer sur la partie supérieure arrière droite ou gauche des modèles FONESTAR: FRA-10U, FRA-20U, FRA-30U et FRA-40U.</p>

### GARANTIE

Ce produit a été soumis à de nombreux tests et a répondu au contrôle de qualité avant sa mise sur le marché.

**FONESTAR** garantit la conformité du produit pour l'usage auquel il est destiné, pendant une période de deux ans, à partir de la date de livraison et assure la substitution, conformément aux termes du décret législatif 1/2007 du 16 novembre, de la Loi pour la défense des consommateurs et utilisateurs.

Le manque de conformité durant les six premiers mois, pour un défaut de fabrication sera réparé sans démarche supplémentaire à celle indiquée sur ce document, sur présentation du justificatif d'achat. A partir de six mois, **FONESTAR** se réserve le droit d'exiger le justificatif mentionnant que ce produit a été livré en état, avec ce défaut.

Sont exclues de cette garantie les pannes occasionnées par : usage inapproprié, négligence, accident, pièces ayant subi des dégâts naturels, cassure, brûlure, inondation par liquide, autre substance ou humidité excessive, détérioration de pile ou manipulation interne de l'appareil, du logiciel ou de ses composants par du personnel non qualifié/autorisé, ou en général, pour tout usage non conforme avec la nature du produit et la finalité du contrat.

Si une intervention est nécessaire pendant la période de garantie, pour un manque de conformité, contactez le service commercial ou votre magasin distributeur, point de vente où vous avez acheté le produit dans un délai de deux mois, après avoir pris connaissance du défaut. Seulement si la réparation est impossible, ou nécessite des frais supplémentaires, dirigez-vous directement vers **FONESTAR**.

Il est indispensable de présenter la facture ou justificatif d'achat, mentionnant la date, sans rature ni correction, pour pouvoir bénéficier de cette garantie.

Ce document ajoute des renseignements à votre dossier et ne diminue, en aucun cas, les droits légaux de l'utilisateur, qui dans tous les cas est protégé par la Loi générale pour la défense des consommateurs et utilisateurs, décret 1/2007 du 16 novembre.



**FONESTAR** est adhérent à Ecoembalajes España, S. A. "ECOEMBES", sous le numéro 03497 et tous nos produits possèdent le Point Vert soutenu par notre adhésion et cotation à cet organisme pour le recyclage et le traitement de tous nos emballages.

**FONESTAR** est inscrit au Registre des Appareils Électriques et électroniques (RAEE) comme section spéciale du Registre des Établissements industriels (REI) sous le numéro d'inscription 001851. Fab- FONESTAR S.A.- NIF A28780443 - Polígono Trascueto - 39600 Revilla de Camargo, Cantabria (Espagne).

[www.fonestar.com](http://www.fonestar.com)